CAMEROON

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE-WORK-FATHERLAND
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

66ème SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

DEBAT GENERAL

DECLARATION DE

S.E.M. HENRI EYEBE AYISSI

MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN

CHEF DE DELEGATION

New York, le 24 septembre 2011

A vérifier au prononcé

MISSION PERMANENTE DU CAMEROUN
AUPRES DES NATIONS UNIES

PERMANENT MISSION OF CAMEROON
TO THE UNITED NATIONS

22 EAST 73rd STREET NEW YORK, N.Y. 10021
Tel: (212) 794 2295 Fax: (212) 249 0533
E-mail: delecam@delecam.us / Cameroon.mission@yahoo.com
Website: www.delecam.us

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser, de la part de Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République, Chef de l'Etat du Cameroun, et au nom de la délégation que j'ai l'honneur de conduire aux présentes assises, nos chaleureuses félicitations pour votre élection, à l'unanimité, à la Présidence de cette 66e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

A Monsieur le Président Joseph DEISS, votre distingué prédécesseur, nous tenons à dire combien son action en qualité de Président de la 65ème session de notre Assemblée Générale a été positivement appréciée, tout comme l'a été au Cameroun, mon pays, la visite qu'il a effectuée à Yaoundé, en janvier 2011, à l'occasion de sa tournée africaine.

Qu'il me soit également permis de réitérer à M. BAN KI-MOON nos sincères félicitations pour le renouvellement de son mandat comme Secrétaire Général des Nations Unies, pour une nouvelle période de cinq ans. La détermination et le dévouement au service de l'ONU, dont il a fait preuve, lors de son premier mandat, ont contribué au succès des initiatives prises et des actions importantes déployées par les Nations Unies en faveur de la paix et du développement économique et social dans le monde. Nos vœux les meilleurs et notre soutien constant l'accompagneront tout au long de son second mandat, pour qu'il poursuive, avec bonheur, l'œuvre entamée dans tous ces domaines, dans le cadre de l'Agenda des Nations Unies et, en particulier, celui du rapprochement et de l'harmonisation des points de vue des différents Etats membres de notre Organisation commune.

Monsieur le Président de l'Assemblée Générale,
Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégation,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

En cette année 2011, notre Organisation s'est enrichie d'un nouveau membre : la République du Soudan du Sud. Nous avons eu l'occasion et le bonheur de l'accueillir solennellement, le 14 juillet dernier, après la proclamation, quelques jours plus tôt, de l'indépendance de ce nouvel Etat. L'avènement de cette nouvelle entité étatique permet de tourner la page de la période noire des décennies de guerre ayant entraîné leur lot de pertes en vies humaines et de personnes déplacées, leur cohorte de souffrances diverses et multiformes, leur chapelet de pleurs, de drames humains et de déchirements de

toutes natures au sein des populations de cette contrée de notre Continent Africain.

C'est le lieu, pour mon pays, le Cameroun, de rendre, à son tour, un hommage mérité, à la fois aux Hauts Dirigeants du Soudan et à Ceux du Soudan du Sud, ainsi qu'aux Nations Unies et à l'Union Africaine, pour le travail accompli, sans relâche, dans l'encadrement des négociations en amont, puis dans la mise en œuvre et le suivi en aval, de l'Accord global de paix signé en 2005.

La Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et la création récente de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), ayant pour mission d'accompagner le nouvel Etat dans le processus de la consolidation de ses institutions et de la démocratie, sont une illustration du rôle irremplaçable et déterminant que nous souhaitons voir jouer par les Nations Unies, en droite ligne des buts et objectifs fondamentaux de sa Charte fondatrice.

Comme vous le voyez, le Cameroun se félicite du rôle joué par les Nations Unies dans ce dossier. Il considère, de façon plus générale, s'agissant de la gestion des conflits, qu'il importe que ce rôle soit assumé, en toute transparence, conformément aux principes, objectifs et idéaux de notre Charte, qui préconise le règlement pacifique des différends internationaux, tout autant que le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats.

C'est ici, **Monsieur le Président,** que le thème que vous avez retenu pour le débat de la présente 66ème Session de l'Assemblée Générale, à savoir : « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par les moyens pacifiques », prend toute son importance. Il vient à point nommé pour nous rappeler que la Charte fixe pour but premier à l'ONU de « **Maintenir la paix et la sécurité internationales** et à cette fin, [de] prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens **pacifiques**, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement des différends ou des situations, **de caractère international**, susceptibles de mener à une rupture de la paix ».

Cette même Charte demande que « Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre **l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique** de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies ».

Le règlement pacifique des différends internationaux, et a fortiori, des conflits internes, doit s'effectuer conformément à notre Charte, c'est-à-dire en privilégiant la négociation et la médiation, par rapport au recours à la force.

C'est cette position que l'Union Africaine, l'Organisation continentale des Etats Africains, ne cesse de prôner et de défendre. Le Cameroun est d'avis, avec elle, que toute solution durable aux crises politiques internes, doit intégrer à la fois, la nécessité de prendre en considération les institutions politiques nationales au sein des Etats et les aspirations légitimes des peuples concernés, et celle de préserver l'unité et l'intégrité territoriale du pays. Il considère que la priorité doit être accordée aux démarches de nature à garantir la sauvegarde de la paix, la promotion de la réconciliation nationale, la consolidation de la culture démocratique et l'appropriation de l'Etat de droit par les gouvernants et les citoyens.

S'agissant des questions d'actualité brûlante dans ce domaine, et concernant en particulier la gestion du dossier libyen, le Cameroun a pris acte de la décision prise par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 19 septembre dernier, approuvant les pouvoirs de la délégation libyenne établis par le Conseil National de Transition (CNT), autant que de la Déclaration du Président de la Conférence de l'Union Africaine, faite ici même, le 21 septembre 2011. En droite ligne des options constantes de sa politique extérieure, le Cameroun s'y conformera, dans le cadre de ses relations bilatérales avec l'Etat libyen aussi bien qu'au sein des différentes Institutions Internationales.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Il est du devoir de la communauté internationale d'accompagner les Etats et leurs peuples respectifs dans la conduite de leurs affaires nationales et la recherche de la maîtrise de leur propre destin.

Les Gouvernements, quant à eux, doivent s'efforcer de répondre aux aspirations légitimes et aux attentes multiples de leurs populations, dans tous les domaines.

Pour ce qui est du Cameroun, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des réformes engagées, depuis plusieurs années, pour la consolidation des institutions politiques nationales et la modernisation de sa démocratie. Il a, parallèlement, mis en place des politiques visant à créer un environnement

propice au développement des activités génératrices de revenus et à l'amélioration des conditions de vie de ses populations, dans un contexte de crises économiques et financières internationales à répétition, avec leurs effets perturbateurs sur les programmes nationaux des Etats.

Au plan économique, mon pays s'est doté, depuis août 2009, d'une véritable boussole de référence pour les acteurs et opérateurs nationaux, publics et privés, et pour les partenaires extérieurs, à savoir le « Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi » (DSCE). Le DSCE s'inscrit dans le cadre d'une vision globale et partagée du Développement du Cameroun à l'horizon 2035, et baptisée « Vision 2035 ». Il met l'accent sur la recherche de l'accélération de la croissance, la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et l'amélioration sensible des conditions de vie des populations. La mise en œuvre de cette stratégie se traduit notamment par le lancement de grands projets structurants à haute intensité de main d'œuvre sur l'ensemble du territoire national, un accent particulier étant mis sur les secteurs de l'énergie, de l'exploitation minière et de la formation du capital humain.

Au plan politique, et s'agissant des élections, l'institution électorale indépendante qui avait été créée, en 2006, et chargée de l'ensemble du processus électoral, allant des inscriptions sur les listes électorales à l'organisation du scrutin jusqu'au contrôle des opérations relatives aux consultations électorales et référendaires, à savoir Elections Cameroon (ELECAM), est devenue pleinement opérationnelle, avec ses démembrements territoriaux. Le vote des camerounais de la diaspora est également un acquis, depuis une récente loi promulguée en juillet 2011. Le renouvellement du fichier électoral national a été réalisé, à ce jour, par ELECAM. Des mesures incitatives, telle que la délivrance gratuite de la Carte Nationale d'Identité, ont été prises pour favoriser la participation massive des citoyens au scrutin. En outre, des dispositions juridiques sont en place pour garantir la transparence, la liberté, l'honnêteté et la crédibilité des élections.

A ce sujet, une importante échéance électorale interpelle les camerounais, le 9 octobre 2011, et leur offre l'occasion de se prononcer sur leur Dirigeant Suprême, comme dans toute démocratie. Il s'agit de l'élection présidentielle. Au regard de l'ensemble des dispositions susmentionnées, avec l'assistance technique des structures spécialisées des Nations Unies notamment, nous considérons que les conditions sont réunies pour que cette élection se déroule dans la sérénité. Des observateurs indépendants, nationaux et extérieurs, seront agréés pour le suivi du déroulement dudit scrutin présidentiel.

Je voudrais ici, **Monsieur le Président,** relever, pour m'en réjouir, la maturité politique dont fait montre le Peuple camerounais, en ce qu'il a toujours

su faire le meilleur choix, celui de préserver les acquis nationaux dans tous les domaines, tout spécialement ceux concernant la paix et l'unité nationale, et qui sait se mobiliser, dans un élan collectif de patriotisme et avec un sens élevé de ses responsabilités citoyennes, pour relever les nombreux défis, tant intérieurs qu'extérieurs, auxquels il se trouve confronté, tout au long de son histoire.

Monsieur le Président,

En renouvelant l'engagement du Cameroun en faveur de la paix par la médiation, de la démocratie et de la bonne gouvernance, sur le double plan interne et international, je voudrais conclure cette déclaration en réitérant l'attachement et la fidélité de mon pays aux idéaux de la Charte des Nations Unies et à ceux énoncés dans l'Acte Constitutif de l'Union Africaine. Mon pays émet également le vœu de voir se renforcer la coopération entre ces deux institutions internationales dans le traitement des questions concernant ou impliquant les pays africains, conformément à la lettre et à l'esprit desdits instruments internationaux de référence.

Telle est, au nom du Président de la République du Cameroun, **Son Excellence Monsieur Paul BIYA,** Chef de l'Etat et Chef de la Diplomatie camerounaise, la substance de la contribution de mon pays à ce Débat Général de la présente 66ème Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, notre Organisation internationale commune à compétence universelle.

Je vous remercie.